

*Par courriel*

Le 10 mai 2019

Aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire

**Objet : *Projet de loi n° 16, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal***

Mesdames,  
Messieurs,

À titre de regroupement des 46 ordres professionnels et d'organisme-conseil, rôle octroyé par le *Code des professions*, le Conseil interprofessionnel du Québec souhaite porter à votre attention un enjeu en lien avec le projet de loi n° 16, et plus particulièrement avec l'inspection en bâtiment.

Le projet de loi prévoit modifier la *Loi sur le bâtiment* afin d'octroyer à la Régie du bâtiment du Québec de nouveaux pouvoirs réglementaires lui permettant d'encadrer les inspections en bâtiment. Or, les ordres professionnels, dont les membres réalisent actuellement de l'inspection en bâtiment, encadrent déjà ces derniers quant à l'exercice de cet acte et leurs membres doivent souscrire à une assurance responsabilité professionnelle.

Par ailleurs, bien que le projet de loi reconnaisse d'office les membres d'un ordre professionnel pour exercer certaines fonctions, il est muet à cet égard en ce qui concerne l'inspection en bâtiment.

Dès lors, le projet de loi n° 16 doit être amendé, afin d'y prévoir que la Régie du bâtiment a l'obligation de consulter les ordres concernés, notamment quant à l'application des articles 86.8, 86.10 et 86.12 envisagés à la *Loi sur le bâtiment*.

Le Conseil et ses membres concertés vous offrent leur entière collaboration à cet égard et demeurent disponibles pour toutes questions relatives à la présente.

Je vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,



Gyslaine Desrosiers, inf., MBA, D. h.c., ASC

c. c. Madame Madame Sonia LeBel, ministre de la Justice, ministre responsable des lois professionnelles